

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2016**

Après accueil par Monsieur le Maire de l'ensemble des personnes présentes, il est procédé à l'appel.

Etaient présents : MM TRAMZAL S, Maire, FOPPA, VIGNERON, TISSERANT, PERRIN, SCHUTZ, VINCENT, LABREUCHE, LAURENCY, PIERRE, KONDRATOW, ROBINET, FAIVRE, MANGEAT, JEANNETTE, GENET, MATHIOT, ARNOULD, VALDENAIRE, NORMAND, CHEVALLEY

Absents – excusés : MM BELLINI, ayant donné pouvoir à M. TISSERANT ; Mme HERVE ayant donné pouvoir à Mme FOPPA ; Mr GRANDCLAUDE, Mme MIRASSOL, Mr GENET, MC PERROTEY, S. LEDUC

Secrétaire administrative : S. AMET

Secrétaire de séance : Nelly JEANNETTE

Après avoir adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, du 13 juin 2016, Monsieur le Maire propose d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour comme suit (ajout d'une question relative à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant les NAP) :

<u>AFFAIRES FINANCIERES :</u>

Affectation des résultats 2015 du budget du service de l'eau - rectificatif :

Sur proposition de Monsieur le Maire, et suite à un courrier de Monsieur le Préfet des Vosges, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, modifié la délibération « affectation du résultat du budget annexe de l'eau – 2015 » : en effet, les chiffres mentionnés ont été rectifiés et par conséquent, la délibération du 7 avril 2016, rapportée.

Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges - Convention de mutualisation des services :

Le Conseil Municipal, a, à l'unanimité, approuvé les termes d'une convention entre la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et la Commune afin de définir un cadre commun entre les collectivités du territoire dans l'exercice de missions mutualisées. La mutualisation pourra s'exercer entre les Communes, la Communauté de Communes et les syndicats, au bénéfice de n'importe quelle collectivité du territoire. Toutes les missions relevant des attributions habituelles de la structure concernée peuvent faire l'objet de missions mutualisées.

Monsieur le Maire revient sur la dernière réunion du Conseil Communautaire au cours de laquelle ont été votés les nouveaux tarifs de la redevance incitative passant de 0.27 € par habitant pour les communes à plus de 24 € soit un coût annuel pour Rupt sur Moselle de 80 000 €. En contrepartie, les Communes refactureront à la Communauté de Communes leurs interventions en matière de déchets (nettoyage des points d'apport volontaire, tournée de nettoyage des chalets...). Monsieur le Maire estime le manque à gagner à environ 40 000 € à financer sur le budget général, par quel moyen, les impôts locaux ? Mme NORMAND et M. CHEVALLEY demandent d'où vient ce déficit du service déchets de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire indique qu'il souhaite lui aussi des explications et que la Communauté de Communes devra se justifier d'une telle augmentation.

Projet d'acquisition d'un bâtiment commercial Quai de la Parelle :

Le bâtiment 3-2-1 pizzas situé Quai de la Parelle va faire l'objet d'une vente aux enchères immobilières. La situation géographique de ce local revêt beaucoup d'intérêt, dans l'objectif de dynamiser ce secteur. Un engagement ferme d'un commerçant pour l'occuper via une location-vente, a été déposé. Le Conseil Municipal, a approuvé le projet d'acquisition par la commune du bâtiment sis Quai de la Parelle, en a fixé le montant maximum à 35 000 euros les frais en supplément. Il est précisé que ce dossier a été confié à Maître Cousin, Avocat à Epinal.

Monsieur VALDENNAIRE indique qu'il aurait voté contre mais les explications fournies lui ont donné satisfaction. Le développement économique est privilégié. Le Conseil Municipal est favorable au projet présenté, il s'agit de la maison de beauté KIOU. Mme NORMAND demande si la Commune prendra en charge les finitions extérieures. Monsieur le Maire indique que tous les travaux seront à la charge de la société.

Fixation de nouveaux tarifs – salle et caveau :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, a, à l'unanimité, fixé de nouveaux tarifs communaux comme suit :

Mise à disposition de salle – journée en semaine hors jour férié pour les particuliers de Rupt sur Moselle :

Centre socio culturel :

-½ Parier –	200 €
-Parier –	300 €
-Paturel –	120 €
-Charmotte –	91 €
-Clairvue –	91 €

Monsieur le Maire précise qu'en cas de prêt de salles pour l'organisation de réunions électorales, elles sont mises à disposition gratuitement.

Cimetière :

Reprise de caveaux et concessions pour revente :

Caveau avec monument

-2 places	2 000 euros
-3 places	2 200 euros
-4 places	2 400 euros

-6 places2 600 euros

Monsieur VALDENNAIRE demande comment est la pyramide des âges de la Commune. Monsieur le Maire répond que la population est vieillissante. Il indique que le recensement de la population aura lieu en début d'année 2017.

Monsieur VALDENNAIRE souhaite savoir si le cimetière ne devrait pas être agrandi. Monsieur le Maire précise que beaucoup d'incinérations ont désormais lieu. Par ailleurs, des reprises de concession sont réalisées tous les ans.

Mme LABREUCHE indique que la commune compte déjà 35 naissances depuis le début d'année, Mme NORMAND confirme que les effectifs des écoles sont consolidés.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges – bâtiment 31 rue Napoléon Forel – engagement de la Commune :

Monsieur le Maire a rappelé que, selon délibération en date du 26 mai 2015, a été déposée une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Vosges, pour la réhabilitation du bâtiment communal sis au 31. Rue Napoléon Forel. Les services du Département ayant sollicité une nouvelle délibération d'engagement de la collectivité à financer en totalité ces travaux, Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, complété son dossier de demande d'aide par la production d'une délibération précisant ce qui précède.

Mme NORMAND demande si au cas où le collège de Rupt fermerait, celui-ci ne pourrait il pas être acquis par la Commune au lieu de la rénovation importante prévue pour le bâtiment au 31 rue Forel. Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le Président du Conseil Départemental et que la fermeture n'est plus à l'ordre du jour. Il a fait des propositions pour partager les charges de la demi pension.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires :

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'obtenir une aide financière du Conseil Départemental des Vosges dans le cadre d'un atelier d'éducation à l'environnement durable qui est proposé lors des Nouvelles Activités Périscolaires aux élèves scolarisés à l'école élémentaire du Centre. Cette action se déroulera tout au long de l'année scolaire 2016-2017, le vendredi de 13h25 à 16h25, soit au total 35 vendredis. Le coût global de l'action sera de 3 780,00 €, comprenant le coût horaire de l'intervenant et le matériel nécessaire. Une aide financière à hauteur de 45 % peut être obtenue (soit une subvention d'un montant de 1 701.00 euros).

L'assemblée délibérante a, à l'unanimité, décidé de solliciter l'aide des services du Département des Vosges, et donné toute latitude à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents afférent à cette affaire.

AFFAIRES FONCIERES - PATRIMOINE :

Déclassement et projet de vente du bâtiment abritant l'ancienne école de Lépage :

Lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal, le projet de vente du bâtiment communal sis au 7 Route de Lépage été abordé. Il a été suggéré d'effectuer une publicité en ce sens.

Cet édifice a abrité jusqu'en 1992, la dernière classe de l'école de Lépage, et celle-ci, par modification de la carte scolaire, a été transférée à l'école des Meix.

Afin de pouvoir vendre ce patrimoine, la procédure implique la désaffectation de cet ancien bâtiment scolaire et son déclassement du domaine public communal. Les avis de Monsieur le Préfet des Vosges et de l'Inspecteur d'académie ont été requis.

Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance des avis favorables de Monsieur le Préfet des Vosges et de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, a, à l'unanimité, décidé de la désaffectation de ce bâtiment communal, celui-ci n'entrant plus en compte dans les besoins du service public des écoles et de son déclassement vers le domaine privé afin de pouvoir le céder.

Cette décision sera diffusée par tout moyen (publication trimestrielle « Rupt en Direct », site internet de la commune et le site du Bon Coin, étant précisé que le choix s'effectuera en tenant compte de différents critères : prix mais aussi pertinence du projet présenté quant au devenir de l'immeuble.

Le bureau de vote sera désormais installé à l'école des Meix.

Madame SCHUTZ souhaite savoir où les chasseurs pourront se réunir. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une utilisation très limitée dans l'année. Il rappelle qu'une enquête avait été réalisée sur le devenir du bâtiment, et que seulement 7 réponses avaient été recensées, qui souhaitaient la mise en place d'une salle des fêtes. Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose déjà de nombreuses salles.

Monsieur CHEVALLEY demande l'estimation du service des domaines. Monsieur le Maire précise qu'elle devra être refaite datant de 2009.

Monsieur le Maire indique que le projet présenté concerne le domaine agricole et artisanal.

Vente d'une parcelle communale à Monsieur Bernard PINOT – Chemin du Breuil :

Monsieur Bernard PINOT, domicilié Chemin du Breuil, a fait part de son souhait d'acquérir une partie d'une parcelle communale attenante à sa propriété. Les membres de la commission des affaires foncières se sont prononcés favorablement lors de la réunion du 21 mai 2015. Le géomètre est intervenu et l'ensemble des pièces étant en notre possession (procès verbal de bornage, plans), le Conseil Municipal a, à l'unanimité, émis un avis favorable quant à cette transaction dans les conditions suivantes : Parcelle BK 404 – lieudit « aux étangs » pour une surface de 650 m² au prix de 0.40 euros le m², étant précisé que les frais sont à la charge de l'acquéreur, Monsieur Bernard PINOT.

Monsieur CHEVALLEY s'interroge sur le prix. Il s'agit de l'estimation du service des domaines. Mme FAIVRE et Monsieur PIERRE, riverains du secteur, demandent à ce que la visibilité des automobilistes soit préservée.

Vente d'une parcelle communale à Monsieur Jean Paul VUILLEMARD – Route des ballons :

Monsieur Jean Paul VUILLEMARD a souhaité acquérir une bande de terrain communal, permettant une aisance supplémentaire à sa propriété. Les membres de la commission communale « affaires foncières-agriculture-forêts » se sont rendus sur place lors de leur réunion du 19 septembre 2015 et ont émis un avis favorable à cette transaction.

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, émis un avis favorable à cette transaction selon les conditions suivantes : Lieudit «Au bas de la Mariotte » - BH 259 d'une surface d'1 ha 00 a 93 ca, pour un montant de 1 500 euros conforme à l'estimation des Domaines. Il est précisé que l'ensemble des frais sera supporté par Monsieur VUILLEMARD, acquéreur.

Acquisition de parcelles de terrain sur la propriété de Madame Colette GAVOILLE :

Deux parcelles de terrain sur le secteur de Grandrupt sont mises en vente par Madame GAVOILLE. La commission communale « affaires foncières, agriculture, forêts » s'est rendue sur place lors de sa réunion du 2 juillet dernier et un avis favorable a été émis sur cette transaction. Après négociation, Madame GAVOILLE accepte de vendre son bien (parcelles BH 118 et BH 120 d'une surface totale de 1 hectare 28 ares) au prix de 3 000 euros, frais à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, accepter l'acquisition de ce bien selon les conditions ci-dessus.

Monsieur CHEVALLEY demande si le prix est correct. Monsieur PERRIN indique qu'il s'agit d'une négociation et que le prix de départ était plus élevé. Il s'agit de parcelles permettant un accès à d'autres terrains communaux.

Echange de terrain avec Madame Brigitte VALDENNAIRE – Rue des 5 Frères Fresse :

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la Commune s'est rendue propriétaire des biens laissés vacants par Monsieur GUILLIER rue de la Dermanville. Cette propriété longe la rue des 5 Frères Fresse et afin d'élargir cette voie, il a été proposé à Madame Brigitte VALDENNAIRE, riveraine, un échange de terrain avec la Commune. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, émis un avis favorable à cet échange de terrain, pour la même surface (46 m²). Le terrain de 1000 m² sera mis en vente au plus offrant.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

Approbation de la convention avec le Centre de Gestion des Vosges sur la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour l'élaboration d'un document unique :

Le Centre de gestion des Vosges propose de mettre à disposition de la commune, un conseiller en prévention. L'objet de cette mise à disposition est d'accompagner la collectivité dans la mise en place d'une démarche globale de prévention des risques professionnels. Cette mise à disposition permet de professionnaliser et de pérenniser la démarche engagée par la collectivité. Des audits de poste, l'évaluation des risques professionnels permettent de rédiger un document unique. Le coût horaire est de 55 euros. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de cette convention, a, à l'unanimité décidé de sa signature, précisant qu'une aide du montant du coût total de cette mission sera sollicitée.

Centre de gestion des Vosges : Convention d'adhésion à la mission de l'agent en charge de la fonction d'inspection :

Cette convention a pour objet de déterminer, en collaboration avec la Commune, la mise à disposition de l'agent en charge de la fonction d'inspection du centre de gestion à son profit, dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. Le coût horaire est de 55 euros. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal :

Le tableau des effectifs a été modifié en dernier lieu par délibération en date du 7 mars 2016, permettant d'ouvrir des postes suite aux propositions d'avancement de grade du Centre de Gestion des Vosges. Les agents ayant été nommés dans leurs grades respectifs, il y a lieu de procéder à une

refonte générale du tableau des effectifs du personnel communal. Par ailleurs, l'ouverture d'un poste est nécessaire en remplacement de celui de Monsieur Jean Pierre Remy, qui fera prochainement valoir ses droits à la retraite. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, adopté la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Monsieur le Maire indique qu'Etienne MARTIN, résidant à Rupt sur Moselle et venant de la Commune de Ramonchamp remplacera Monsieur REMY. Monsieur le Maire et JC VALDENNAIRE auraient préféré une mutualisation intercommunale, mais celle-ci n'a pas pu se faire. Mme NORMAND demande si une sous traitance n'était pas possible. Monsieur le Maire revient sur le rôle de l'Agence Départementale qui avait été étudié à l'époque mais qui ne pouvait pas donner toute satisfaction, n'intervenant que sur des dossiers ponctuels. Le droit d'entrée dans cette Agence est également élevé en coût. Monsieur PIERRE demande si l'agent est occupé à temps plein sachant qu'il aurait pu être recruté par la Communauté de Communes. Monsieur TISSERANT indique que de toute façon la quasi-totalité de la charge aurait été pour la Commune.

Emploi aidé CAE – CUI : augmentation du temps de travail hebdomadaire :

Selon délibération en date du 14 septembre 2015, un contrat aidé a été consenti à Madame Emilie MUNGER, pour une durée d'un an renouvelable une fois, à compter du 1^{er} octobre 2015, à raison de 20 heures par semaine. Les fonctions de Madame MUNGER (agent d'entretien, accueil périscolaire et centre aéré) ont évolué et sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, décidé de modifier le contrat de l'intéressée à hauteur de 24 heures/semaine à compter du 1^{er} octobre 2016.

Mme AMET précise que ce contrat est aidé à hauteur de 85 % par l'Etat contre 70% l'an passé.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :

Information sur la répartition du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC pour l'année 2016 (41 755.10 € pour la commune de Rupt sur Moselle en 2016).

Information relative à l'appel interjeté auprès du Tribunal administratif de Nancy de Monsieur et Madame CHEVALLEY suite à la décision du Tribunal de rejeter leur requête concernant un chemin rural.

Information donnée sur la conclusion des marchés publics depuis la dernière séance du Conseil Municipal et la passation des commandes.

Question de la liste Rupt autrement :

Le dépôt d'apport volontaire du futur centre associatif de la rue Napoléon Forel est toujours aussi sale. Les collégiens passent déjà à côté et bientôt toutes les personnes qui viendront faire une activité associative. Un nettoyage journalier a-t-il été envisagé? (il est plus difficile de jeter n'importe quoi quand c'est propre) sinon aménager un site sous surveillance vidéo annoncée est déjà fait dans d'autres communes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TISSERANT, Vice Président de la Communauté de Communes chargé des déchets concernant la situation de ce service. Il précise que de nombreux congés maladie ont affecté celui-ci, et que des remplaçants qualifiés n'ont pas pu être trouvés rapidement (une seule personne jeune permis poids lourd).

Concernant les points d'apport volontaire, une étude est en cours pour acquérir des points semi enterrés.

Monsieur VALDENNAIRE souhaiterait que ce soit les producteurs de déchets qui soient taxés. Monsieur le Maire indique que c'est le cas avec Eco emballage. Monsieur PIERRE demande si le problème ne vient pas du mode de facturation des déchets. Monsieur VALDENNAIRE regrette que les points de collecte ne soient pas aussi entretenus qu'en Alsace par exemple.

Concernant la vidéo surveillance, Monsieur le Maire indique qu'une réunion a lieu en mairie avec la gendarmerie pour aborder la question d'installation de caméras pour lutter contre les incivilités qui coûtent chères à la collectivité.

Levée de séance à 23h00

Le Maire

S. TRAMZAL